

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE
(CARENE)
Direction Générale Performance Administrative**

ARRETE N°2023.00077 du 20 mars 2023

Objet :
Arrêté de délégation de signature
Directeur Général des services, responsable de service
Direction générale des services

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de déléguer une partie des pouvoirs de l'assemblée délibérante à l'exécutif ;

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses signatures au Directeur général des services, Directeurs généraux adjoints, Directeurs, Responsables de service, Responsables d'unité ;

Vu la délibération n°2020.00094 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 autorisant la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Président pour accomplir certains actes,

Vu l'arrêté n°2021.00420 du 1^{er} décembre 2021 donnant délégation de signature au Directeur général des services pour la Direction générale des services ;

Vu l'organigramme modifié de la CARENE ;

Considérant qu'il convient d'assurer matériellement et dans des conditions de rapidité optimale la bonne marche des services ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : l'arrêté n°2021.00420 du 1^{er} décembre 2021 est abrogé.

ARTICLE 2 : Monsieur David Samzun, Président de la CARENE, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité à M. **Antoine Bouvet**, Directeur général des services, délégation de signature, à compter de la notification du présent arrêté, pour :

I – Domaine : courriers de la vie administrative courante :

- Courriers techniques, d'informations (usagers, contribuables, tiers, partenaires, entreprises) : courriers simples, informatifs
- Bordereaux, formulaires, attestations diverses, certificats administratifs
- Formalités d'immatriculation de véhicules
- Certification du caractère exécutoire des actes soumis au contrôle de légalité
- Apposition du paraphe sur les feuillets de registres des délibérations (article R 2122-8 du CGCT)

II – Domaine : archives

- Bordereaux d'élimination d'archives publiques
- Bordereaux de versement d'archives

III – Domaine : ressources humaines

- Ordonnancer le remboursement des frais de déplacement des élus et des agents de la Communauté d'agglomération
- ordres de mission
- Ordres de mission permanent

- Mandatements
- Courriers d'information aux agents (temps partiels, maladie, disponibilité, avancement, échelon, reclassement, NBI)
- Courriers relatifs aux procédures disciplinaires
- Fin de mises à dispositions et fins de détachements
- Comptes rendus entretiens professionnels annuels
- Correspondances/bordereaux
- Certificats/attestations administratives/imprimés
- Autorisation de cumul d'activités
- Frais de déplacement
- Etats de service pour les agents
- Dossiers de commission de réforme Comité médical
- Etats de fin d'année
- Habilitations
- Convention de stage gratifié ou non
- Inscription auprès des organismes de formation
- Approbation des conventions de formation

IV – Domaine : assurances, affaires juridiques et contentieux

- Constats
- Application du contrat
- Lettres aux avocats et professions judiciaires
- Signature et dépôt des mémoires
- Dépôt de plaintes
- Autorisation de faire intervenir un huissier
- Déclaration de sinistres

V – Domaine : commande publique

- Les pièces d'exécution des marchés et accords-cadres
- Les courriers de gestion

Les autres pièces relatives aux marchés publics et accords-cadres fait l'objet d'un arrêté distinct.

VI – Domaine : finances

- Autorisation de poursuite du comptable
- Déclarations et demandes de remboursement en matière de TVA et déclarations de FCTVA
- Formulaires fiscaux, certificats administratifs
- Factures (avis des sommes à payer), titres de recettes et titres d'annulation
- Mandats et ordre de paiement
- Signature des certificats de paiement
- Suspensions de paiement et observations du Trésor Public,
- Bordereau de mandats et de titres
- Attestation de service fait
- Formulaires de vérification des comptes de fournisseurs demandés par les commissaires aux comptes
- Sortie d'actifs de biens dont le seuil est fixé par délibération
- Transfert des travaux en cours en compte d'immobilisation
- Prendre toute décision concernant l'attribution de subventions ; la passation, la signature et l'exécution de toute convention et avenant soit sans effet financier pour la CARENE, soit dont les engagements financiers pour la CARENE sont inférieurs à 23 000 € HT
- Prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et avenant ayant pour objet pour la CARENE la perception de la Redevance spéciale

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bouvet, délégation est accordée à **Sandrine Fablet**, Attachée de Direction générale, en ce qui la concerne, pour :

I – Domaine : courriers de la vie administrative courante :

- Courriers techniques, d'informations (usagers, contribuables, tiers, partenaires, entreprises) : courriers simples, informatifs
- Bordereaux, formulaires, attestations diverses, certificats administratifs
- Certification du caractère exécutoire des actes soumis au contrôle de légalité

II – Domaine : archives

- Bordereaux d'élimination d'archives publiques
- Bordereaux de versement d'archives

III – Domaine : ressources humaines

- Ordres de mission

IV – Domaine : assurances, affaires juridiques et contentieux

- Constats
- Dépôt de plaintes

V – Domaine : commande publique

- Les pièces d'exécution des marchés et accords-cadres
- Les courriers de gestion

Les autres pièces relatives aux marchés publics et accords-cadres fait l'objet d'un arrêté distinct.

VI – Domaine : finances

- Signature des certificats de paiement

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Bouvet et Sandrine Fablet, délégation est accordée à M. **Cédric Sonnet**, Directeur de la Coordination et de l'Accompagnement administratif, ou par Mme **Karen Latimier**, responsable du service de coordination et d'accompagnement administratif (SCA) Ressources, Organisation, Solidarités en ce qui les concernent, pour :

I – Domaine : courriers de la vie administrative courante :

- Courriers techniques, d'informations (usagers, contribuables, tiers, partenaires, entreprises) : courriers simples, informatifs
- Bordereaux, formulaires, attestations diverses, certificats administratifs

II – Domaine : finances

- Signature des certificats de paiement

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire, et publié au recueil des actes administratifs de la CARENE.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 044-244400644-20230320-ARR202300077-AR



Article 6 : Le Président de la CARENE et le Trésorier Principal de Saint-Nazaire Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et notifié aux intéressés.

Saint-Nazaire, le **28 MARS 2023**

Le Président,
David SAMZUN



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6 allée de l'île Gloriette, BP 24111, F-44041 Nantes Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application [telerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr](http://telerecours.citoyens.accessible.a-partir-du-site.www.telerecours.fr).